



Cadre et critères de passation des examens en ligne

Équipe apprentissage et évaluation - Programme de l'éducation à la sécurité routière

Le 13 mai 2020 – KG-MEL - Version 2.0

Cours de conduite : Véhicule de promenade

Critères/Actions

→ Adaptation de l'examen en ligne

- Adapter l'examen afin de faciliter sa passation en ligne, en tenant compte et en respectant les critères listés ici.
- Offrir aux candidats des solutions technologiques pour réaliser l'examen en ligne, en respectant les critères listés ici.

→ Déclaration d'intégrité relative à l'examen en ligne

- Faire compléter et recevoir, pour chaque candidat éligible à passer l'examen, le document « Déclaration d'intégrité relative à l'examen en ligne », de manière électronique (exemple: courriel), et ce, avant la passation de son examen.

→ Nombre de candidats

- Limiter et déterminer un nombre de candidats qui devront passer simultanément l'examen en ligne.
Il appartient à chaque école de déterminer le nombre de candidats qui réalisera l'examen en même temps pour une passation réussie et une surveillance efficace.

→ Identification des candidats

- S'assurer de l'identification visuelle de chaque candidat qui passera son examen en ligne et que celui-ci est bel et bien autorisé de le faire.

→ Versions des examens à utiliser (module 5)

- Utiliser uniquement deux versions : la version de l'examen et la version de reprise 2 pour la passation de l'examen en ligne, qui sont accessibles dans le site sécurisé SharePoint.
- Alternner entre ces deux versions, d'un groupe à l'autre.
- Se déconnecter du site SharePoint une fois terminé et ne jamais communiquer les informations liées à votre compte.

→ **Intégrité de l'examen, confidentialité, tricherie et plagiat**

Prendre des mesures pour que le candidat :

- Ne consulte aucun matériel non permis à la réalisation de l'examen.
- Respecte le temps alloué.
- Ne reçoit pas les réponses aux questions de l'examen par divers moyens.

S'assurer :

- D'éviter et de détecter la tricherie et le plagiat.
- Que l'examen se fasse de manière individuelle, sans l'aide de personne.
- Que le candidat n'enregistre pas (en partie ou en totalité) les questions de l'examen ni ne puisse les transmettre à qui que ce soit.

Le masculin dans ce document est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.